

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 28 novembre 2023 – 18h00**

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du code général des collectivités territoriales

N° de la délibération	Objet	Résultat du vote
23-027	CCAS – Budget 2023 – Dotation aux amortissements	Approuvée
23-028	CCAS – Budget 2023 – Décision modificative n°1	Approuvée
23-029	Résidence autonomie « Les marguerites » - Dotation aux amortissements 2023	Approuvée
23-030	Résidence Autonomie « Les marguerites » – Budget 2023 - Décision modificative n°1	Approuvée
23-031	Résidence Autonomie « Les marguerites » - Prévisionnel des activités et du taux d'occupation pour 2024	Approuvée
23-032	Résidence autonomie « Les marguerites » - Budget primitif 2024	Approuvée
23-033	Nouvelle convention au service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion du Gard	Approuvée
23-034	Résidence autonomie « Les marguerites » - Contrat de partenariat avec E-OPHTALMO	Approuvée
23-035	Résidence autonomie « Les marguerites » - Installation d'une fontaine à eau	Approuvée
23-036	Résidence autonomie « Les marguerites » - Ateliers de sophrologie / convention avec Madame HUBERT	Approuvée
23-037	Résidence autonomie « Les marguerites » - Atelier d'activité physique adaptée / convention avec l'association « Ma vie »	Approuvée

Le Maire,
Président du Centre communal d'action sociale,
Jean-Jacques GRANAT


